

Francis Bernhard

Quand la Rose s'épanouit,
le citoyen dépérit !

Tome 2

François, ce héros éphémère !



Du même auteur :

Du Paradis à l'Enfer 2013

*Un grand merci au site pixabay.com pour son image de
couverture.*

À tous les Français en quête de leur devenir.
À ceux et celles qui ont voté Hollande :
sans conscience des risques politiques,
sans trop savoir pourquoi,
pour ne pas s'abstenir,
par anti Sarkozysme,
par désœuvrement,
par espoir...

.....

Un bilan simple :
des espoirs attendus sur les engagements,
des promesses non réalisées, mais en cours,
des promesses non réalisées et abandonnées,
des obstacles à venir, suite à, ou découlant de...

...

En fait à tous ceux qui ont souffert,
qui vont souffrir et qui en sont conscients,
qui vont souffrir et qui ne le savent pas encore,
qui vont le découvrir, trop tard, en tombant des nues...

...

Qu'ils soient pardonnés !
Un mauvais amalgame dans la terminologie,
vouloir, croire et pouvoir.

François l'éphémère : suite

Si le Tome 1 vous a intéressé, ce qui suit ne devrait pas vous décevoir.

Le gouvernement Ayrault n'a pas manqué de révéler ses « compétences » dans des domaines aussi importants que l'Éducation nationale, la Justice, la Santé, la Défense et les Religions. Comme nous l'avons vu pour les thèmes précédents, un immense précipice s'est creusé, entre les promesses de François en campagne, et leurs applications par François Président.

Quid des promesses du discours du Bourget ? Quid des paris avancés ? Du vent ! Mais, ne déflorons pas le sujet !

À vous de juger !

Chapitre 1

L'éducation nationale

Vincent Peillon n'a ménagé ni son temps ni sa peine pour promouvoir son projet de loi sur la refondation de l'École de la République qui a été adopté en juin 2013.

Pour le ministre : « Les fondements d'une École juste, exigeante et inclusive sont désormais posés et le texte crée les conditions de l'élévation du niveau de tous les élèves et de la réduction des inégalités.

« C'est sur le premier degré que se concentreront les efforts les plus importants, avec notamment, la scolarisation des moins de 3 ans et des dispositifs innovants comme le « plus de maîtres que de classes » dans les secteurs les plus difficiles, mais aussi grâce à « une École juste pour tous et exigeante pour chacun. ». La loi instaure également les ESPE¹ qui seront chargées de la nouvelle formation professionnalisante des enseignants et de l'ensemble des professionnels de l'éducation.

« La loi prend en compte la création du Service public

¹ Écoles Supérieures du Professorat et de l'Enseignement

du numérique éducatif. Avec les Projets éducatifs territoriaux, elle met aussi la concertation locale au cœur de la question éducative ; c'est dans ce cadre que pourront être élaborés des projets prenant en compte la globalité des temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire), notamment dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires au primaire. Pour accompagner les communes qui engagent cette réforme dès 2013, la loi prévoit la création d'un fonds d'amorçage dont les modalités viennent d'être précisées.

« Enfin, l'École refondée est pleinement investie dans sa mission éducatrice : dans le cadre du nouvel enseignement moral et civique, du primaire à la terminale, les enseignants pourront faire connaître, éprouver et pratiquer à tous les élèves les valeurs de la République qui sont la condition de notre capacité à vivre ensemble.

« Ces valeurs seront rappelées par l'affichage de la Déclaration des droits de l'homme et symbolisées par l'apposition du drapeau et de la devise de la République sur les façades de chacune des écoles et de chacun des établissements scolaires publics.

« La refondation de l'école va pouvoir continuer à se concrétiser sur le terrain. Ces changements seront en effet visibles dès la rentrée 2013 dans les établissements scolaires. « Une École juste pour tous et exigeante pour chacun. »

Peillon s'est enflammé pour le sujet et n'a pas perdu de temps. Si la majorité soutient le ministre de l'Éducation nationale, les détracteurs ne manquent pas.

Dès le 11 mars 2013, l'Express sous la plume de Marie-Caroline Missir ne manque pas de dénoncer la légèreté, le manque d'ambition de cette loi où Vincent Peillon fait

l'impasse sur de nombreux sujets. Une question des détracteurs : « Serait-on déjà blasé ? »

Sous l'intitulé « Loi sur l'école : quelques forces, beaucoup de faiblesses. », l'article se résume à : « Il n'y a rien dans cette loi ! »... Syndicalistes, hauts fonctionnaires, cadres du système éducatif, tous haussent les épaules lorsqu'on les interroge sur ce que va vraiment changer cette loi Peillon.

« Serait-on blasé ? Oui, parce que si on le regarde de plus près, ce texte fixe les bases d'une réforme d'ampleur du système éducatif. Sans être trop bavarde, la plupart des mesures étant du domaine réglementaire, la loi s'attaque au réacteur de l'éducation nationale : la formation des enseignants, l'école maternelle et élémentaire, l'évaluation du système éducatif. C'est sur ce socle que le ministre compte, s'il en a le temps, appuyer ses réformes futures : modification des programmes, réforme du secondaire, évolution du métier enseignant.

« Claude Lelièvre, historien de l'éducation, en est convaincu : « Une réforme globale du système éducatif, c'est une blague ! Si on veut avancer, il faut faire des choix, le primaire en l'occurrence. Si on commence par le lycée, on ne peut rien faire ! »

Pour l'Express, le parti pris constitue une faiblesse de la loi qui marque un recul par rapport à celle de 2005, car elle ne dit rien ou très peu sur le secondaire, s'arrêtant à une meilleure coordination entre école et collège sur l'école du socle.

« De la même façon, la loi Peillon ne tranche pas sur un sujet hautement clivant : le socle commun – cet ensemble de connaissances et de compétences que tout élève doit avoir acquis en fin de scolarité obligatoire, là

encore institué par la loi de 2005 -. Ses partisans, les syndicats réformistes UNSA² et SGEN³ espéraient un engagement plus clair du ministre sur ce sujet. La loi reste dans le flou : les éléments constitutifs du socle sont reportés à un décret.

« Enfin, la loi affiche des ambitions très modestes sur deux sujets pourtant emblématiques du quinquennat précédent : l'éducation prioritaire et la carte scolaire. Le sujet est évacué en un paragraphe dans le rapport annexé : « S'agissant de la carte scolaire, les études montrent que les assouplissements de la sectorisation ont accru les difficultés des établissements les plus fragiles. Le retour à une sectorisation ou à d'autres modalités de régulation favorisant la mixité scolaire et sociale devra être examiné, expérimenté et mis en œuvre ». Quant à l'éducation prioritaire, réformée par le ministre Chatel (dispositif éclair) il est simplement indiqué que le zonage comme l'allocation des moyens devront être « revus ».

« L'absence d'ambition de la loi agace à droite. Très en pointe sur les sujets éducatifs (il est l'auteur d'un rapport sur le lycée et d'une proposition de loi sur le statut d'établissement des écoles primaires) le député UMP Benoist Apparu s'étonne dans une interview à l'AEF⁴ du « ridicule » du projet de loi : « Il se compose de quelques actes politiques, mais qui n'ont aucune portée, comme les valeurs civiques ou la culture à l'école. C'est aussi une loi rétroviseur, qui annule (loi Cherpion) ou recrée des dispositifs antérieurs (socle commun...). [...] Comment

² Union Nationale des Syndicats Autonomes

³ Syndicat Général de l'Éducation Nationale

⁴ Agence Éducation et Formation – Agence spécialisée dans l'information

est-il possible qu'après six mois de discussions, il ne sorte rien de la loi ou presque ? »

« Certains députés de gauche ne cachent pas non plus leur déception. Malek Boutih, député socialiste de l'Essonne, défendait un amendement sur la mixité, rejeté en commission. Son texte prévoyait que « les mixités sexuelle, sociale, culturelle et scolaire sont favorisées à tous les niveaux du service public d'éducation. Les procédures d'orientation et d'affectation des élèves, de composition des classes ou des groupes et de répartition des moyens contribuent à cet objectif. [...] ».

« Amer, le député compte représenter cet amendement au cours de la discussion en séance. « Le terme de mixité sociale, et non scolaire fait peur. Mais c'est un problème crucial ! Si on n'arrête pas le gâchis actuel, je peux vous pronostiquer de gros problèmes dans les années à venir, et des dizaines de Mohamed Merah », confie-t-il à L'Express.

« Selon l'élue PS, le gouvernement a fait une « faute politique » en accordant 60 000 postes à l'Éducation nationale : « Nous n'aurions pas dû lâcher autant de moyens sans discussion politique. Maintenant, tout est gelé, et pour cinq ans. »

Alors cette loi, manque d'ambition, trop de faiblesses, manque de clarté et surtout de prise de décision par rapport à la loi de 2005 ! Une chose est sûre, cette refonte fait couler beaucoup d'encre. Dans les 60 propositions de Hollande, l'Éducation nationale n'avait pas été oubliée et Metronews nous permet de juger la situation après une année aux affaires du nouveau président.

En effet, le Hollandoscan de Metronews dresse en mai 2013 un bilan sur l'état des lieux de ces 60 propositions de

Hollande. Dans ce domaine de l'Éducation nationale pris au sens large, il nous permet de juger l'approche qui a été faite dans cette discipline.

« **C'est fait** » :

– **La proposition n° 16** :

« J'augmenterai de 25 % l'allocation de rentrée scolaire dès la prochaine rentrée. Je rendrai le quotient familial plus juste en baissant le plafond pour les ménages les plus aisés, ce qui concernera moins de 5 % des foyers fiscaux. »

Sa réalisation : Le 27 juin 2012, un décret publié au Journal Officiel augmente de 25 % l'allocation de rentrée scolaire qui a été versée le 21 août 2012.

Le 20 décembre 2012, l'Assemblée nationale a voté la baisse du plafond du quotient familial. Cette mesure prévoit de plafonner l'avantage fiscal d'un foyer à 2 000 euros par demi-part supplémentaire, contre 2 336 euros jusqu'ici.

– **La proposition n° 38** :

« Dans l'affectation du nouveau personnel, ma priorité ira aux écoles maternelles et primaires, car c'est là que les premières difficultés se manifestent et que l'échec scolaire se forme, ainsi qu'aux zones en difficulté. Dans l'intérêt de nos enfants, je reverrai les rythmes scolaires, qui n'ont aucun équivalent en Europe. »

Sa réalisation : La mise en place de nouveaux rythmes scolaires pour les élèves s'est accompagnée de résistances. Trop cher à financer pour les maires, décidée sans véritable concertation pour les enseignants et les parents d'élèves, la semaine de 4,5 jours entrera en vigueur dès la rentrée 2013, et sera généralisée à tout le territoire en 2014.

« C'est sur les rails »

– La proposition n° 36 :

« Je créerai en cinq ans 60 000 postes supplémentaires dans l'éducation. Ils couvriront tous les métiers. Je mettrai en place un pré-recrutement des enseignants avant la fin de leurs études. Pour tous, je rétablirai une formation initiale digne de ce nom. »

Sa réalisation : le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux à l'Éducation nationale est terminé. Pour la rentrée 2013, Vincent Peillon, ministre de l'Éducation, a annoncé 8 761 créations de postes. Un nombre encore en deçà des 15 000 nécessaires chaque année pour tenir l'engagement présidentiel.

– La proposition n° 37 :

« Je ferai en sorte que les enfants de moins de trois ans puissent être accueillis en maternelle. Je donnerai la priorité à l'acquisition des savoirs fondamentaux et d'un socle commun de compétences et de connaissances. Nous transformerons, avec les enseignants, les méthodes pédagogiques. Les élèves les plus en difficulté bénéficieront d'un accompagnement personnalisé pour que, à la fin du quinquennat, le nombre de jeunes qui sortent sans qualification du système scolaire soit divisé par deux. Je renforcerai et valoriserai les filières d'enseignement professionnel et technologique. Je veux lutter contre la précarité des jeunes. J'offrirai à tout jeune déscolarisé de 16 à 18 ans une solution de formation, d'apprentissage ou un service civique. »

Sa réalisation : L'accueil des enfants de moins de trois ans en maternelle est déjà expérimenté dans 5 zones